

Un an après, où en est-on ?



Infographie Centre Inffo
5 septembre 2019 www.centre-inffo.fr

UNE GOUVERNANCE
SIMPLIFIÉE

L'ÉLARGISSEMENT
DE
L'APPRENTISSAGE

L'INDIVIDU
AU CŒUR
DU SYSTÈME

LA REFOUNDATION
DES CERTIFICATIONS
PROFESSIONNELLES

LA QUALITÉ
DE LA FORMATION,
ACTE II

1 certification
nationale unique



remplacera au
1^{er} janvier 2021

l'enregistrement Datadock
ou l'une des 53 certifications
de la liste Cnefop nécessaires
pour accéder aux fonds
publics ou mutualisés



32 indicateurs composent
le référentiel national de la future
certification unique

3 ans : le cycle de vie
de la future certification
nationale qualité



60 300 organismes
de formation inscrits
dans Datadock,
dont 40 800 référençables



51 acheteurs publics et paritaires
responsables de la qualité de l'offre de
formation (Régions + État + Opco + CDC + Pôle
emploi + Agefiph + CPIR)

**Qualité : certification obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2021
pour les prestataires de développement de compétences demandant
un financement public ou mutualisé**



Prochaines étapes

• Publication d'une première liste d'organismes certificateurs habilités à délivrer la certification nationale unique qualité (sur le site du ministère du Travail)

1^{er} janvier 2021

• Obligation de certification nationale unique qualité pour tous les prestataires de développement de compétences (hors CFA existant avant la loi du 5.9.2018)

1^{er} janvier 2022

• Obligation de certification nationale unique qualité pour les CFA existant avant la loi du 5.9.2018

Septembre 2019